



QUALIBAT

EXIGENCE

PROFESSIONNALISME

TRANSPARENCE



QUALIBAT, LA RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

“ La qualification des entreprises et artisans est depuis longtemps un pilier essentiel de la politique qualité de la filière Bâtiment, en orientant le marché vers les meilleures entreprises. Acteur-clé de la qualification, QUALIBAT est reconnu comme **un acteur majeur du marché de la construction**.

Depuis 3 ans, le RGE et les aides financières qui lui sont associées, confèrent au label une place encore plus importante, notamment auprès des particuliers, qui trouvent en QUALIBAT un repère fiable dans leur choix d'artisans.

QUALIBAT poursuit ainsi sa mission au service de **l'amélioration de la qualité de la construction** et accompagne le marché vers la transition énergétique.”

Alain MAUGARD
Président de QUALIBAT

QUALIBAT EN QUELQUES CHIFFRES*



Création en

1949



140

salariés dans toutes
les régions de France



3 000

membres
de Commissions



73 000

entreprises qualifiées

*Chiffres 2017



➤ L'organisme est lui-même soumis à des règles exigeantes, celles de l'accréditation par le COFRAC (Comité FRançais d'ACcréditation).

QUALIBAT : UN ORGANISME AUX RÈGLES RIGOUREUSES

Fondée à l'initiative des pouvoirs publics, QUALIBAT est une association loi 1901 à but non lucratif, qui rassemble notamment les organisations professionnelles d'entreprises et d'artisans, de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, de contrôleurs techniques...

La qualification s'appuie sur un système d'évaluation rigoureux.

DES VALEURS FORTES

Indépendante, QUALIBAT fédère les professionnels autour de 3 valeurs communes :

L'IMPARTIALITÉ

Les qualifications sont attribuées par des experts du Bâtiment issus des divers métiers. Maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, contrôleurs techniques, assureurs, artisans, entrepreneurs, promoteurs... Tous sont bénévoles et œuvrent en toute impartialité.

LE SENS DU SERVICE

QUALIBAT guide les artisans et entreprises dans le choix de la qualification la plus appropriée à leur activité et tout au long du cycle de qualification.

Le sens du service se traduit aussi par l'aide apportée aux particuliers et aux maîtres d'ouvrage dans leurs recherches de professionnels compétents, les mieux adaptés à leurs besoins de travaux.

L'OUVERTURE

En dialogue permanent avec ses partenaires et à l'écoute du terrain, QUALIBAT fait évoluer la nomenclature de ses qualifications et leurs modes d'attribution pour proposer une offre en phase avec les attentes et évolutions du secteur.

UNE PRÉSENCE SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'organisation de QUALIBAT est à la fois nationale et régionale.

DES ÉQUIPES ET UN RÉSEAU

QUALIBAT comprend des services fonctionnels et des services techniques en charge de la gestion des qualifications nationales, basés au siège.

Elle est également composée d'un réseau de **34 agences régionales** présentes sur tout le territoire et pilotées par **9 délégués régionaux**.

Tous ont pour mission d'accompagner les entreprises dans leur démarche de qualification - de l'attribution initiale aux révisions successives - et de gérer et animer les réunions des Commissions.

DES COMMISSIONS

QUALIBAT compte 109 Commissions départementales ou nationales constituées de 3 000 professionnels bénévoles. Véritable force de QUALIBAT, ces Commissions se réunissent trois à dix fois par an, soit environ 500 réunions par an. Incontournables dans le processus de qualification, elles prennent toutes les décisions d'attribution ou de retrait de la qualification.

➤ Chaque année,

20%
des demandes
de qualification
sont refusées et

7%
des qualifications
détenues sont
retirées, prouvant
le niveau de rigueur
du label QUALIBAT.





UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC

La mission de QUALIBAT est de délivrer des qualifications professionnelles aux entreprises et aux artisans de toutes spécialités et de toutes tailles, qui font preuve de leur sérieux et de leur savoir-faire.

QUALIBAT délivre aussi une certification pour les entreprises de désamiantage. Certification obligatoire pour toute entreprise qui réalise des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante.

UNE DÉMARCHE EXIGEANTE

La démarche QUALIBAT repose sur un système d'évaluation très strict, destiné à vérifier le sérieux et le savoir-faire des entreprises et des artisans.

Tous doivent justifier de :

- leur existence légale,
- la validité de leurs assurances et de leur taux de sinistralité,
- le taux de sous-traitance et de recours à l'intérim,
- les moyens humains et matériels dont ils disposent,
- leurs références de chantiers récents accompagnés de justificatifs techniques.

Délivrées pour 4 ans, les qualifications QUALIBAT font l'objet d'un contrôle et d'un suivi annuel sur les critères administratifs (assurance, effectif, chiffres d'affaires...) permettant de mettre à jour le certificat de l'entreprise.

DES QUALIFICATIONS RGE RECONNUES

Pour bénéficier des aides publiques en termes de rénovation énergétique, les particuliers doivent faire appel à des entreprises et professionnels qualifiés RGE. C'est dans ce cadre que QUALIBAT a passé une convention avec l'État pour délivrer le label RGE.

QUALIBAT délivre notamment la qualification Éco-Artisan mise en place par la CAPEB et la qualification Pros de la Performance Énergétique mise en place par la FFB.

Au-delà des exigences des qualifications liées à un métier, QUALIBAT s'assure de la formation à la rénovation énergétique d'un référent technique dans l'entreprise, et contrôle un chantier récent de l'entreprise.

UN LABEL AUX MULTIPLES AVANTAGES

Le label QUALIBAT profite à l'ensemble des acteurs de la construction et de la rénovation : artisans, entreprises et donneurs d'ordre, professionnels ou particuliers. Exigeants et réguliers, les contrôles de QUALIBAT établissent et garantissent un **standard de qualité élevé**.

Avec le label QUALIBAT, tout le monde y gagne : les professionnels du bâtiment et tous les clients qui font appel à leurs services.

1 POUR L'ENTREPRISE ET L'ARTISAN

AVOIR DE NOUVEAUX CLIENTS,
GAGNER DE NOUVEAUX MARCHÉS



ÊTRE RECONNU
POUR SES **COMPÉTENCES**
ET SA FIABILITÉ



BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS
AUPRÈS D'ASSUREURS



RENFORCER SA VISIBILITÉ AUPRÈS
DES CLIENTS POTENTIELS



2 POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE PROFESSIONNEL

EXIGER DES CERTIFICATS
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ÉTABLIS PAR UN ORGANISME
INDÉPENDANT



DISPOSER D'UN **ANNUAIRE**
SUR LE SITE WEB
DE QUALIBAT

POUR SÉLECTIONNER LES ENTREPRISES ET LES ARTISANS
LES MIEUX ADAPTÉS À SES PROJETS.



VÉRIFIER DIRECTEMENT
EN LIGNE
LES COMPÉTENCES ET LES INFORMATIONS
SUR LES ENTREPRISES



QUALIBAT EST PARTENAIRE
DES **MARCHÉS PUBLICS**
SIMPLIFIÉS

3 POUR LE PARTICULIER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ
ET CONSEILLÉ
PAR DES SPÉCIALISTES DU SECTEUR



AVOIR LA GARANTIE DE TRAVAILLER
AVEC UN ARTISAN OU UNE ENTREPRISE
SÉRIEUSE ET FIABLE

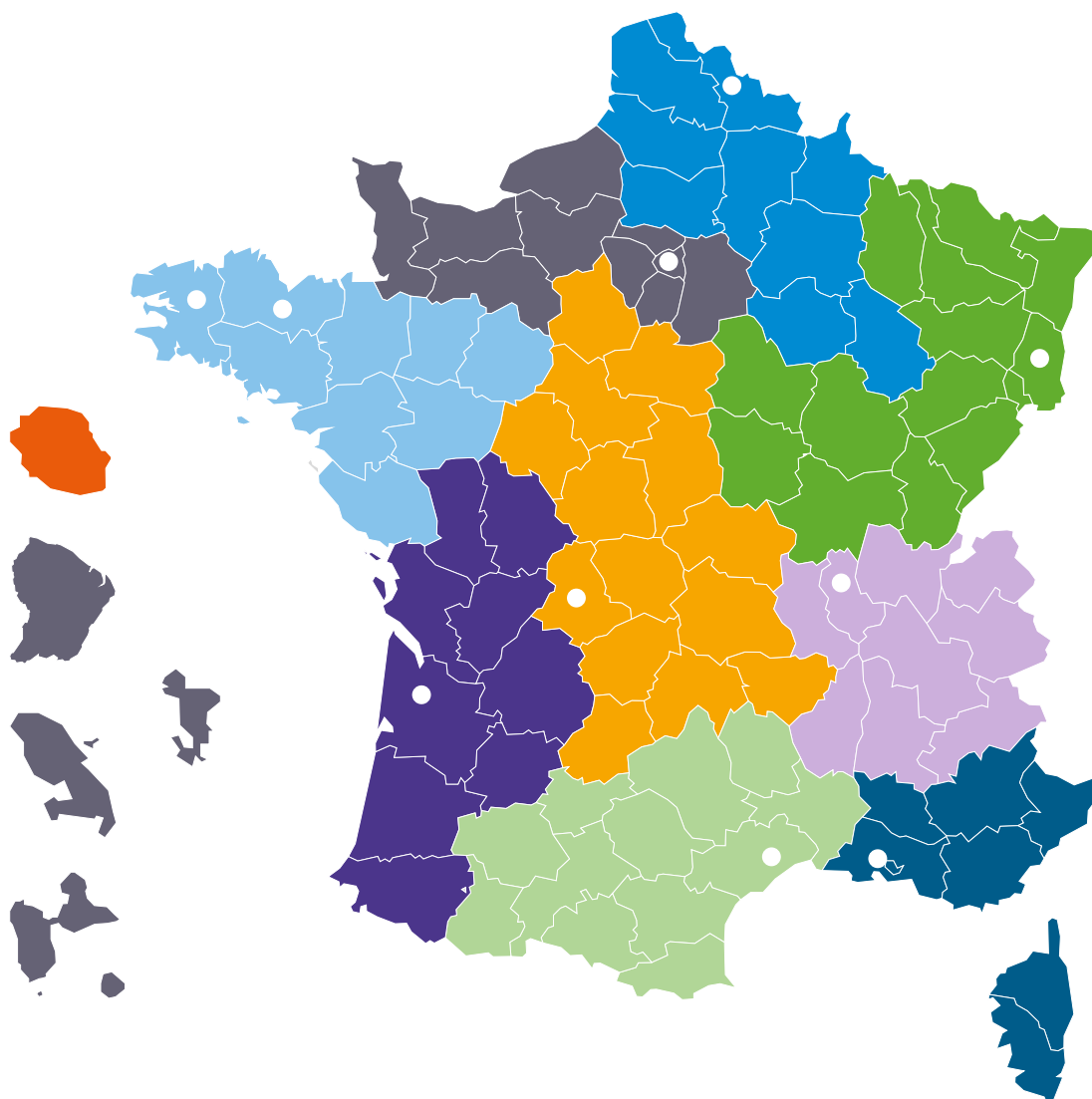


BÉNÉFICIER D'AIDES
FINANCIÈRES

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.



NOTRE RÉSEAU



Délégation Sud-Est
Marseille - 04 91 71 90 89
sud-est@qualibat.com

Délégation Sud
Montpellier - 04 67 92 15 63
sud@qualibat.com

Délégation Rhône-Alpes
Lyon - 04 72 44 01 69
rhone-alpes@qualibat.com

Délégation Ovest
Loudeac - 02 96 28 11 75
ouest@qualibat.com

Délégation Nord-Est
Lille - 03 20 65 72 60
nord-est@qualibat.com

Délégation Ile-de-France Normandie et DOM
Colombes - 01 41 19 70 00
ile-de-france@qualibat.com

Délégation Centre-Ouest
Limoges - 05 55 11 21 88
centre-ouest@qualibat.com

Délégation Grand-Est
Mulhouse - 03 89 36 30 53
centre-est@qualibat.com

Délégation Aquitaine - Poitou Charentes
Bordeaux - 05 56 39 63 65
aquitaine@qualibat.com

Agence de la Réunion
02 62 41 52 45
qualibat-reunion@qualibat.com

QUALIBAT
55 Avenue Kléber, 75784 Paris cedex 16 - Tél : 01 47 04 26 01
qualibat.com

